Le Conseil Citoyen

En avril 2015, un Conseil citoyen a été mis en place sur le quartier des Dix Arpents, identifié comme quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le Contrat de Ville associe les habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs mis en place sur le quartier au travers des Conseils Citoyens.

Aux Dix Arpents, il est composé de 26 membres volontaires et tirés au sort, il regroupe à la fois des habitants, des représentants d'associations et des commerçants. Il se réunit régulièrement afin d'identifier les problématiques qu'il juge prioritaires sur le quartier et cherche à y apporter des solutions.

Le Conseil citoyen, comment ça fonctionne ?

Infos pratiques

Le quartier des Dix Arpents est le seul quartier d'Eragny concerné par le Contrat de Ville : un document recensant l'ensemble des engagements pris par les partenaires institutionnels, économiques et associatifs au profit du quartier.